



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/5/Add.25
25 avril 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATÉE DU 25 AVRIL 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le Secrétaire général présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et, en application du paragraphe 8 de la résolution 816 (1993) du Conseil, a l'honneur de porter à son attention de nouvelles informations reçues par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) concernant des violations présumées de l'interdiction des vols dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine.

Entre le 19 et le 24 avril 1994, il semble que 21 vols d'avion ou d'hélicoptère aient eu lieu dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine, en dehors de ceux auxquels l'interdiction ne s'appliquait pas aux termes du paragraphe 1 de la résolution 816 (1993) et de ceux qui avaient été approuvés par la FORPRONU, conformément au paragraphe 2 de cette résolution. On trouvera à l'annexe de la présente note des détails sur l'itinéraire de ces vols.

Le nombre total des vols considérés comme des violations présumées s'établit à présent à 1 612.

ANNEXE

informations concernant des vols non autorisés par la Force de protection des Nations Unies effectués dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine

(19-24 avril 1994)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Cap, vitesse, altitude
		Début	Fin		
1614	19 avril	05 h 14	05 h 35	Un avion AWACS a établi un contact radar à 15 kilomètres au nord de Doboj. Des chasseurs de l'OTAN ont été envoyés en reconnaissance mais n'ont pu établir de contact radar ni de contact visuel en raison des conditions météorologiques. Le contact a été perdu à 20 kilomètres au nord-est de Doboj. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Changeant-est Inconnue 100 pieds
1615	19 avril	05 h 40	05 h 45	Un avion AWACS a établi un contact radar à 2 kilomètres au nord de Srebrenik. Des chasseurs de l'OTAN ont été envoyés en reconnaissance mais n'ont pu établir de contact visuel. Le contact a été perdu en bordure de la zone d'exclusion aérienne à proximité de Bosanska Samaca (à 35 kilomètres au nord-ouest de Brcko). Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-ouest Faible Basse
1616	20 avril	04h 23	05 h 10	Des chasseurs de l'OTAN ont établi un contact radar à 20 kilomètres à l'est de Zenica, suivi d'un contact visuel avec un hélicoptère MI-8 blanc à bande bleue frappé d'une croix rouge. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Changeant-ouest 150-180 noeuds 2 000 pieds
1617	20 avril	10 h 15	10 h 35	Un avion AWACS a établi un contact radar à 45 kilomètres à l'est de Zenica. Des chasseurs de l'OTAN ont été envoyés en reconnaissances mais n'ont pu établir de contact visuel. Le contact a été perdu à proximité de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-ouest Faible Basse
1618 1619 1620	21 avril	07 h 52	07 h 55	Trois hélicoptères camouflés de type Gazelle (dont un frappé de croix rouges), en provenance du sud, ont été observés pénétrant au-dessus de Bosanska Dubica. Ils se sont maintenus au-dessus d'un point d'observation. Les appareils ont ensuite mis le cap au sud et se sont posés à Bosanska Dubica. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord puis sud Faible Basse

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Cap, vitesse, altitude
		Début	Fin		
1621	12 avril	09h 00	10 h 00	Un hélicoptère provenant du nord a été observé atterrissant à Bosanska Gradiska. À 9 h 20, il a été observé décollant. À 9 h 45, un avion AWACS a établi un contact radar à 15 kilomètres à l'ouest de Bosanska Dubica. Le signal se déplaçait vers l'est. Des chasseurs de l'OTAN ont été envoyés en reconnaissance mais n'ont pu établir de contact, que ce soit visuel ou radar. Le contact a été perdu à 2 kilomètres au sud de Bosanska Dubica. À 10 heures, des membres de la FORPRONU ont observé un hélicoptère Gazelle frappé de croix rouges qui atterrissait à Bosanska Dubica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Est Faible Basse
1622	21 avril	13 h 05	13 h 06	Un hélicoptère de type Gazelle frappé de croix rouges a été observé décollant de Bosanska Dubica et prenant la direction de l'ouest. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Décollage puis ouest Faible Basse
1623 1624	21 avril	14 h 37	14 h 38	Deux hélicoptères camouflés de type Gazelle, décollant de Bosanska Dubica ont été observés alors qu'ils se dirigeaient vers le sud. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Décollage puis sud Faible Basse
1625 1626	22 avril	07 h 15	07 h 16	Deux hélicoptères camouflés de type Gazelle, en provenance du sud, ont été observés alors qu'ils atterrissaient à Bosanska Dubica. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord Faible Inconnue
1627 1628	22 avril	08 h 25	08 h 26	Deux hélicoptères camouflés de type Gazelle, décollant de Bosanska Dubica, ont été observés alors qu'ils se dirigeaient vers l'est. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Est Faible Inconnue
1629	22 avril	11 h 42	11 h 43	Un hélicoptère de type Gazelle de couleur verte frappé de croix rouges a été observé alors qu'il atterrissait à Bosanska Dubica, en provenance du sud-est. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-ouest Faible Inconnue
1630	22 avril	10 h 35	10 h 50	Un chasseur de l'OTAN a établi un contact visuel avec un hélicoptère à bandes bleues, à 5 kilomètres au nord de Visoko. L'appareil se dirigeait vers le nord et le contact a été perdu à 22 kilomètres au nord de Visoko. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord-ouest Faible Inconnue
1631	22 avril	11 h 50	12 h 13	Un avion AWACS a établi un contact radar à 40 kilomètres à l'est de Banja Luka. Des chasseurs de l'OTAN envoyés en reconnaissance n'ont pas réussi à établir de contact visuel. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-est Faible Basse
				123 avril : aucune violation n'a été signalée	

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Cap, vitesse, altitude
		Début	Fin		
1632	24 avril	10 h 03	10 h 13	Un chasseur de l'OTAN a établi un contact visuel avec un hélicoptère de couleur blanche qui se dirigeait vers le sud-est, à 20 kilomètres au sud-ouest de Sarajevo. Le chasseur a perdu le contact lorsque l'hélicoptère a poursuivi son vol sous les nuages. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-est 100 noeuds 4 000 pieds
1633	24 avril	12 h 33	12 h 48	Un avion AWACS a établi un contact radar avec un aéronef à 50 kilomètres au nord de Posusje. Le contact a été perdu lorsque l'aéronef a quitté la zone d'exclusion aérienne à 40 kilomètres au nord-ouest de Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud-ouest 160 noeuds 9 800 pieds
1634	24 avril	09 h 13	14 h 40	Au départ, il s'agissait d'un vol d'évacuation sanitaire autorisé. Il y a eu violation lorsque des passagers non autorisés sont montés à bord à Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Variable Faible Basse

—
—
—
—